



TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE

AUTISME

FORMATION

# FORMATION AUTISME ET TSA

2019/2020

Institut Régional du Travail Social  
de Champagne-Ardenne  
8, rue Joliot-Curie 51100 Reims  
réf. : 03 26 06 22 88  
fax : 03 26 06 82 56



[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne

# FORMATION AUTISME ET TSA

L'IRTS de Champagne-Ardenne propose différentes possibilités pour comprendre les spécificités de fonctionnement et se former à l'accompagnement de la personne avec autisme / TSA :

- une spécialisation labellisée par l'État : formation longue en quatre modules, et finalisée par une *attestation de spécialisation*.
- des formations courtes sur des thématiques spécifiques à la demande.
- des ateliers d'analyse de la pratique.
- des conférences à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

## ► Formation labellisée

Notre formation longue labellisée, dispensée au sein même des établissements auprès des personnels depuis 1999, est également proposée dans les locaux de l'IRTS de Champagne-Ardenne à Reims, en inter-établissements.

## ► Objectifs de la formation

### Les objectifs généraux

- Améliorer l'accompagnement éducatif et social des personnes avec autisme / TSA par :
  - une meilleure prise en compte de leur fonctionnement et de leurs besoins spécifiques
  - une adaptation des modes d'intervention.
- Inscrire les interventions des personnels éducatifs dans un contexte pluriprofessionnel et interdisciplinaire, afin de favoriser des prises en charge à la fois globales et individualisées.
- Permettre la contribution des personnels éducatifs, pédagogiques et de soin, à la réflexion et à la production de savoirs utiles à la prise en charge des personnes avec autisme / TSA.

Ces objectifs sont traversés à tous les niveaux par une nécessaire collaboration active avec les parents.

Les axes de la formation : une information, une ouverture culturelle et institutionnelle, une initiation à différentes pratiques et une démarche d'étude et de recherche.

### Les objectifs spécifiques

- Informer les personnels sur la question de l'autisme et TSA.
- Former des équipes à l'accompagnement spécifique des personnes avec autisme / TSA.
- Former les équipes sur les spécificités du traitement de l'information sensorielle chez les personnes avec autisme / TSA.
- Réduire les difficultés que posent ces enfants, adolescent·e·s et adultes aux équipes, par la mise en œuvre d'une meilleure gestion des troubles du comportement.
- Favoriser un travail d'équipe et une dynamique institutionnelle proposant une éducation et un accompagnement spécifique.
- Pouvoir offrir un accompagnement adapté aux personnes avec autisme / TSA et à leur famille.

## ► Une spécialisation autisme et TSA en quatre modules

Ce projet de formation, conforme à la circulaire DAS/TSIS n°98 232 du 10 avril 1998, est labellisé par arrêté préfectoral du 24 mars 1999.

La circulaire de 1998 évoque principalement le syndrome « d'autisme » mais au regard des nouvelles classifications, on parle plus généralement de « Troubles du Spectre Autistique (TSA) ». La terminologie « autisme » est donc à entendre dans ce sens.

Toujours en lien avec l'actualité, cette formation est conforme aux recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM et de l'HAS.

Elle fait écho aux quatre plans autisme en ce qui concerne les besoins de personnels formés à cette spécificité.

La formation des personnels intervenant auprès des personnes avec autisme / TSA, à laquelle les parents sont associés, s'ancre dans une triple finalité, à savoir :

- Un meilleur accès à la compréhension du syndrome autistique et des TSA.
- La possibilité d'offrir une réponse plus adaptée et performante à leur accompagnement.
- Une collaboration à la recherche concernant ce syndrome.

## Une formation modulaire

- **Module 1 ou module de base (28 heures) :**  
**approche théorique.**
- **Module 2 (140 heures) :**  
**approche clinique et théorique de l'intervention éducative et analyse des pratiques.**
- **Module 3 (70 heures) :**  
**approfondissement, étude et recherche.**
- **Module 4 (78 heures) :**  
**stage.**

**Pour toute information sur le coût de la formation, renseignez-vous auprès de l'IRTS CA.**

## ► Description des modules

### ■ Module 1 : approche théorique (4 jours / 28 heures)

- Introduction à la démarche de formation et travail sur les représentations ; l'accompagnement médico-social spécifique (1 j).
- Approche historique et clinique des TSA : de Léo Kanner à aujourd'hui, les classifications et les différentes approches (1 j).
- Les origines des TSA : les hypothèses des neurosciences (1 j).
- La question du diagnostic et des échelles d'évaluation (1 j).

### ■ Module 2 : approche clinique et théorique de l'intervention éducative et analyse de la pratique (20 jours / 140 heures)

- L'annonce ou la confirmation du handicap à la famille (1/2 j).
- L'accompagnement des familles et leur témoignage (1/2 j).
- La pensée autistique (1 j).
- La communication concrète (1 j).
- L'observation au quotidien de la personne autiste : apport méthodologique (1/2 j).
- Atelier d'analyse de la pratique : étude de cas cliniques (2 j).
- Le syndrome d'Asperger et scénarii sociaux (1/2 j).
- Les spécificités médicales (1 j).
- Les apports méthodologiques relatifs au projet individualisé : la spécificité des protocoles (1/2 j).
- La mise en œuvre du projet individualisé en établissement médico-social, en établissement sanitaire, à l'Éducation nationale : quelle complémentarité ? (1 j).
- Les principes du travail en équipe (1/2 j).
- Approche sensorielle et autisme (1 j).
- Loisirs et culture chez la personne autiste (1/2j).
- Les différentes approches : TEACCH, ABA... (1j).
- Les différents outils éducatifs et de communication : MAKATON – PECS (1 j).
- Les comportements problèmes chez la personne autiste (1 j).
- La sexualité de la personne autiste (1 j).
- La personne autiste à l'âge adulte : installation dans la vie d'adulte, projet de vie et projet professionnel (1 j).
- La personne autiste à l'âge adulte : de l'âge adulte au vieillissement (1j).
- Législation et éthique (1/2 j).
- La scolarisation (1 j).
- La déficience profonde (1 j).
- Préparation conférence / Conférence (1j).

Un bilan sera réalisé en milieu et en fin de formation.

### ■ Module 3 : approfondissement, étude et recherche (70 heures)

Approfondissement d'un thème, d'une question, d'une problématique concernant le syndrome autistique (présentation d'un mémoire).

- Ateliers mémoire (49 heures)
- Consultation du directeur de mémoire et démarches personnelles (7 heures).
- Participation à 2 colloques/conférences/journées scientifiques sur un sujet relatif à l'autisme (14 heures).

La validation du mémoire (pour les niveaux IV, III et plus) ou étude de cas (pour les niveaux V) se fait par une soutenance devant jury à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

### ■ Module 4 : stage (78 heures)

- Préparation au stage (4 heures).
- Méthodologie relative au rapport de stage (4 heures).
- Stage dans un établissement ou service ayant une prise en charge différente de celle pratiquée habituellement avec les personnes autistes ou accueillant une population d'un âge différent. Ce stage est d'une durée de 70 heures. Il fait l'objet d'un rapport de stage noté.

## ► Publics concernés et conditions d'accès

**Les modules 1 et 2** : tout personnel intéressé quel que soit son niveau de qualification initiale (éducateur·rice spécialisé·e, éducateur·rice de jeunes enfants, enseignant·e, formateur·rice, rééducateur·rice, personnel médical et para-médical, moniteur·rice éducateur·rice, aide médico-psychologique, bénévole et famille).

**Les modules 3 et 4 sont accessibles uniquement aux personnes ayant suivi intégralement les modules 1 et 2 :**

- aux professionnel·le·s attestant d'une qualification de niveau III et plus (éducateur·rice·s spécialisé·e·s et éducateur·rice·s de jeunes enfants, infirmier·ière·s, enseignant·e·s...) ;
- et, par dérogation, aux professionnel·le·s de niveau IV et V (accompagnant·e éducatif et social, moniteur·rice·s éducateur·rice·s, aide-soignants, technicien·ne·s de l'intervention sociale et familiale) justifiant obligatoirement de trois années d'expérience auprès de personnes avec autisme.

## ► Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques prendront différentes formes, mais l'ensemble de la formation répondra à tous les objectifs directs et indirects, dont les passages obligés sont :

- Cours théoriques et apports de connaissances.
- Apports méthodologiques.
- Analyse de cas cliniques.
- Témoignage de parents d'enfant ou d'adultes avec autisme / TSA.
- Pédagogie inductive dans le cadre du groupe de stagiaires en formation.
- Travail de synthèse et de lien des enseignements.

## ► Évaluation de la formation

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS pour toute formation. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Des bilans individuels et collectifs seront réalisés (écrits et oraux).

## ► Validation de la formation

La validation repose sur :

- Un suivi des heures-programme.
- La réalisation du projet de stage et la production d'un rapport de stage (relevant du module 4).
- Une communication écrite avec soutenance orale de l'étude (relevant du module 3).

La formation est validée par un jury de professionnel·le·s qui délivre une « attestation de spécialisation à l'intervention auprès des enfants, adolescent·e·s et adultes avec autisme / TSA ».

## ► Les autres possibilités de formation

### Des formations courtes à la demande, sur site

Toutes les demandes de formation dans le champ de l'autisme peuvent être étudiées. Nos projets de formation sont adaptables aux préoccupations des équipes en poste. Sur un thème ou des questions précises, sur un temps précis, un projet sur mesure pourra être construit, y compris pour les établissements qui recrutent ou accueillent en stage des personnes avec autisme / TSA. Une continuité, après les formations, peut être également proposée par la mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique et de moments d'immersion pour accompagner au plus proche l'équipe.

**Coût :** sur devis. Se renseigner auprès de l'IRTS de Champagne-Ardenne.

### Des modules d'approfondissement professionnel

Les Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP) autisme / TSA proposent des modules de formation à destination de tou·te·s les professionnel·le·s, de l'action sociale et médico-sociale, du sanitaire, de l'Education Nationale, travaillant dans les établissements accueillant des personnes avec autisme / TSA. Certains de ces modules s'adressent également aux parents de personnes avec autisme / TSA, souvent démunis face à ce handicap singulier.

Les MAP proposés par l'IRTS de Champagne-Ardenne (plaquette sur demande) :

- « Module de sensibilisation » à destination des médecins généralistes et pédiatres.
- « Le travail avec les familles » à destination des professionnels.
- « Mieux comprendre la personne avec autisme / TSA et mieux l'accompagner » à destination des familles.

### Des ateliers d'analyse de la pratique

**Contenus :** ateliers d'analyse de la pratique en groupe (demi-journée ou journée).

**Objectifs :**

- Analyser les pratiques professionnelles en situation d'intervention.
- Expliciter le faire, le savoir-faire et le savoir-être.
- Passer d'une théorie intuitive à une théorie armée.
- Adosser la pratique réflexive aux conditions de la professionnalisation.
- Aider à l'explicitation et au décryptage du sens de l'action.
- Mettre en place des modèles d'action, des combinaisons d'actes professionnels adaptés et repérés.
- Soutenir la construction des compétences.
- Forger l'identité professionnelle et institutionnelle.
- Permettre les transferts d'apprentissage.

**Coût :** sur devis. Se renseigner auprès de l'IRTS de Champagne-Ardenne.

**Conférences :** L'IRTS Champagne-Ardenne propose régulièrement, dans ses locaux, des conférences sur le thème de l'autisme / TSA. Renseignements par téléphone ou sur le site [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr).



## Responsable

Florent LEGENDRE

Responsable des formations autisme / TSA à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

## Contact

Véronique PERDEREAU

Assistante pédagogique

Tél. : 03 26 06 82 47

veronique.perdereau@irtsca.fr



Institut Régional du Travail Social  
de Champagne-Ardenne  
8, rue Joliot-Curie 51100 Reims  
réf. : 03 26 06 22 88  
fax : 03 26 06 82 56



[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne